

Il y a de quoi s'inquiéter considérablement, et je comprends que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ait exprimé son inquiétude lors de la conférence des premiers ministres. Je demande au ministre s'il pourrait à l'occasion de nos discussions nous donner l'assurance que les députés pourront rapidement prendre connaissance de ce rapport sur les réserves de gaz naturel disponibles. Le ministre a déjà dit que les travaux de l'Office étaient terminés. J'ignore dans combien de temps il sera prêt à publier son rapport. Je voudrais demander au ministre s'il peut nous dire dans combien de temps il pense que ce rapport sera publié, et s'il pourra en obtenir des copies le plus rapidement possible, car je suis de moins en moins convaincu par certaines des prévisions de l'Office national de l'énergie en matière de réserves commercialisables, qu'il s'agisse de pétrole ou de gaz.

Par exemple, en mars 1973, les compagnies associées Dow Chemical et Dome Petroleum ont demandé à l'Office national de l'énergie l'autorisation d'exporter quelque 500 milliards de pieds cubes d'éthane par jour vers les États-Unis, et l'Office, en leur accordant l'autorisation de procéder à ces exportations, a précisé qu'à la date du 30 juin 1973 nos réserves commercialisables avaient augmenté de 13.8 p. 100. En fait, elles sont passées de 56.4 billions de pieds cubes à 64.2 billions de pieds cubes. Et l'on a découvert depuis cette date un certain nombre de gisements, en particulier au nord-ouest et au nord-est de l'Alberta.

J'ai toujours du mal à me faire à l'idée que l'Office national de l'énergie se montre résolument optimiste sur nos réserves commercialisables lorsqu'il reçoit une demande d'autorisation d'exporter des matières premières, et beaucoup moins optimiste dès qu'il s'agit de procéder à une enquête d'ensemble. Je ne veux pas que, sur la foi de chiffres fictifs de réserves gazières, nous nous précipitions pour adopter des politiques qui à long terme pourraient s'avérer désastreuses pour le pays.

J'aimerais également interroger le ministre sur le prix du gaz naturel exporté. Il est nécessaire selon lui de rechercher un consensus entre les provinces productrices et consommatrices, sur le prix du gaz naturel, je veux bien. Mais cela ne saurait concerner les prix à l'exportation. Ce n'est un secret pour personne que nous vendons aux États-Unis notre gaz naturel à des prix ridicules et dans certains cas, moins élevés que ceux qui sont demandés aux consommateurs ontariens.

Le ministre ne manquera pas de répondre que les producteurs canadiens sont liés par des contrats à long terme à des réseaux de distribution américains. Mais l'article 17 de la loi sur l'Office national de l'énergie autorise cet organisme à modifier ou annuler ces accords d'exportation. Je me suis longtemps inquiété de l'inertie de l'Office à cet égard. Il n'est pas nécessaire d'attendre le consensus des diverses provinces pour fixer les prix extérieurs. Je demande au ministre s'il presse l'Office national de l'énergie de se pencher sur ces prix extérieurs et, dans le cas où cet examen serait terminé, quelles mesures l'Office entend prendre et quand ces mesures doivent porter fruit.

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur le président, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a soulevé diverses questions auxquelles je suis heureux de répondre. La première concerne les pouvoirs attribués par ce bill comme un

#### *Administration du pétrole—Loi*

défi aux provinces concernées. Je pourrais peut-être retourner la question et faire état des diverses déclarations du premier ministre Blakeney. Il a par exemple affirmé qu'il demanderait une hausse de prix de \$2 ou \$2.50 si son fonds de sécurité de l'énergie n'était pas accepté, proposition rejetée par le premier ministre Lougheed.

Le pouvoir de fixer les prix du gaz naturel et du pétrole dont la province dispose actuellement, constitue vraiment un ultimatum à l'endroit des provinces consommatrices, et de l'ensemble des Canadiens. Il s'agit de savoir, je suppose, qui posera en fin de compte cet ultimatum et je songe à l'argument plutôt convaincant du député, mais même s'il faut s'efforcer, dans l'ensemble, d'équilibrer les intérêts régionaux, c'est le gouvernement fédéral qui devrait en fin de compte assumer la responsabilité de la situation et en être tenu responsable, quelle qu'elle soit.

• (1640)

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Le moment est venu de tenir une conférence sur le désarmement.

**M. Macdonald (Rosedale):** Cette métaphore est de votre collègue, non de moi.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Néanmoins, je ne crois pas que le premier ministre de la Saskatchewan ait sollicité un pouvoir de ce genre de son Assemblée législative à ce moment-ci car la situation est explosive actuellement.

**M. Macdonald (Rosedale):** Je ne crois pas qu'il doive le solliciter. Je pense qu'il en jouit actuellement. Il a affirmé que je devais nécessairement m'engager à autoriser une augmentation d'ici à la fin juin, mais ce n'est sûrement pas mon avis. Je crois même que les négociations, sur les prix du pétrole surtout, nous mèneront plus tard que cela. L'une des possibilités à considérer, en fin de compte, dans l'établissement des prix, c'est qu'il ne sera pas seulement question de 12 mois mais peut-être d'une plus longue période. Pour pouvoir obtenir l'assentiment des provinces pétrolières, nous pourrions peut-être discuter des hausses d'ici un an ou deux, sur une échelle quelconque peut-être. Pour ce qui est de l'inquiétude exprimée à la Conférence par les provinces consommatrices, il se peut fort bien qu'il n'y ait aucun accord sur les prix en 1975.

Ce sur quoi le premier ministre a insisté, et j'ai fait de même au cours de mes remarques, c'est qu'une hausse est inévitable au pays au cours d'une période donnée, du point de vue d'abord des fonds supplémentaires destinés à la prospection et ensuite du point de vue de la justice pour les provinces pétrolières de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui trouvent injuste que l'on régisse les prix de leur produit, alors que tous les autres produits mis en vente sont vendus sur un marché plus vaste. Le gouvernement fédéral en est arrivé à cette conclusion, en fait, à cause de ces arguments d'équité régionale, qu'on a si souvent invoqués à la Chambre et à l'extérieur, et parce qu'une fois qu'une ressource non renouvelable a été utilisée, comme l'a signalé, le député de Peace River, il n'y a aucune chance de récupérer ce prix par la suite. Dans ce sens et pour des raisons d'équité régionale, une certaine hausse des prix est indiquée.